



BVMAC
BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES
DE L'AFRIQUE CENTRALE



DÉCISION CAD/08-09-2025/05
DU COMITÉ D'ADMISSION ET DE DEVELOPPEMENT SUR LA DEMANDE
D'ADMISSION À LA COTE DES TITRES OBLIGATAIRES DE L'EMETTEUR ETAT DU
GABON DENOMMES
« EOG 2025 A TRANCHES MULTIPLES »

Le Comité d'Admission et de Développement de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) réuni en visioconférence le 08/09/ 2025,
Vu les Statuts de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, notamment l'article 16 point 2 alinéa 1 ;
Vu la Décision du Conseil d'Administration de la BVMAC N° CA/20-02-2020/004 du 20 février 2020, portant création du Comité d'Admission et de Développement des valeurs mobilières ;

Après avoir examiné la demande d'admission à la Cote de l'emprunt obligataire dénommé « **EOG 2025 A TRANCHES MULTIPLES** », de l'**ETAT DU GABON**, telle qu'elle a été soumise par la société de bourse **Emrald Securities Services Bourse (ESS Bourse)**, agissant en qualité de Co-Arrangeur et Co Chef de file dudit emprunt, et pris connaissance de la note technique d'analyse de conformité de la demande, élaborée par la Direction Générale, sur la base des travaux de dépouillement du Document d'Information relatif à cet emprunt obligataire émis par Appel Public à l'Épargne,

Décide :

Sous réserve pour l'émetteur de fournir la preuve de l'ouverture dans les livres de la BEAC, du compte séquestre indiqué dans le Document d'Information dudit emprunt,

- **Premièrement**, d'autoriser, conformément à l'article 53 du Règlement Général de la BVMAC approuvé le 05 mars 2025, l'admission de **11 991 072** (onze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille soixante-douze) titres dénommés « **EOG 2025 A TRANCHES MULTIPLES** » au Compartiment C-Obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale émis par l'Etat du GABON ;
- **Deuxièmement**, d'encourager l'émetteur à conclure avec une ou plusieurs sociétés de bourse de son choix un contrat de liquidité permettant de rendre son titre attractif pour les petits investisseurs dans la gestion de leur trésorerie ;
- **Troisièmement**, d'autoriser, aussitôt le compte séquestre ouvert dans les livres de la BEAC, la première cotation desdits titres comptabilisés et immatriculés séparément dans les livres du Dépositaire Central ainsi qu'il suit :
 - **Tranche A dénommée « EOG 5,6% NET 2025-2027 »**
 - Code ISIN : #GA000002059-4# ;
 - Nombre de titres : 6 331 804 obligations
 - **Tranche B dénommée « EOG 6% NET 2025-2028 »**
 - Code ISIN : # GA000002060-2# ;
 - Nombre de titres : 5 659 268 obligations.

Le Président du Comité d'Admission et de Développement

Monsieur Edouard Célestin BOBOUA MIMATA